

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018 A 19H30**

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU , Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Stéphane ROUX (procuration à Karine BASSARD), M. Yves COURTOT (procuration à Monique GARNIER), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), M. Christian CLEMENT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Les comptes rendus des séances des 7 et 20 mars sont adoptés à l'unanimité.

1. Pays d'art et d'histoire

En présence de Patrick Molinoz et Mylena Sécher

La communauté de communes a choisi en 2017 de sortir du périmètre du pays Auxois Morvan. Il est néanmoins possible d'adhérer au programme art et histoire à titre individuel pour une commune.

Le label art et histoire est attribué par le ministère de la Culture pour distinguer des patrimoines remarquables voire exceptionnels. L'objectif est de mieux faire connaître les richesses du patrimoine et ainsi promouvoir notre territoire en direction de tourisme. Le label est accordé pour une durée de 10 ans ; il est maintenant nécessaire d'arrêter le périmètre concerné par le label.

La commune de Pouilly en Auxois a le choix d'adhérer ou non au label ; cela coûte 0,65 € par habitant.

Le Président énumère quelques actions mises en place par le Pays d'Art et d'Histoire :

- Les chemins de halage à bicyclette
- Une conférence sur la deuxième guerre mondiale
- Une visite du port du canal
- Un concours photos
- Des travaux avec les écoles et le collège
- Des documents pour découvrir le territoire par exemple « laissez-vous conter Pouilly-en-Auxois »
- Les panneaux du point de partage des eaux
- Les brochures journée du patrimoine ou rendez-vous au jardin

Les projets s'articulent sur 4 axes :

- Tourisme culturel
- Renforcement de l'action scolaire
- Offre de découverte du patrimoine pour les habitants
- Être au service de la collectivité lorsqu'elle souhaite mettre en valeur son patrimoine

Le grand projet de l'année concerne « Les célébrités de l'Auxois Morvan »

À l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adhérer au Pays d'art et d'histoire.

## 2. Budget primitif 2018

### Note de Présentation du maire

L'ensemble des élus du Conseil municipal a été convié à une réunion de commission en date du 22/03/18. Les documents se rapportant à la présentation des différents budgets ont été remis sur table et commentés.

Concernant les subventions, M. le Maire propose de rajouter une subvention de 300 € pour les jeunes agriculteurs de Pouilly qui organisent une journée « marché de produits locaux » le 19 mai.

### Le budget de Fonctionnement

M. le Maire indique que la prudence a été de mise dans les prévisions de recettes. Chaque grand chapitre comptable est ensuite commenté.

#### Les prévisions de dépenses

- **Les charges à caractère général : 710 500€** représentent 45% des prévisions de dépenses, prévisions de dépenses quasi équivalentes à celle de 2017
  - Les principales dépenses de ce chapitre concernent :
    - o Energie et Electricité : 120 000€, ligne budgétaire où nous devrions à l'avenir, enregistrer une économie. A court terme, du fait de la modernisation de l'éclairage public que nous venons de terminer dans le cadre du TEPCV et à moyen terme si notre projet de réseau de chaleur aboutit.
    - o Locations mobilières : 53 000€, s'agissant des locations de matériel et principalement le fauteuil dentaire, le tracteur, la balayeuse.
    - o Maintenance : 10 000€, augmentation liée aux contrats de maintenance ascenseur, CVC, terrasse végétalisée de la MSP.
    - o Assurances : diminution significative liée la renégociation des contrats et à l'absence de dommages ouvrages à prendre en charge en 2018.
- **Les charges de personnel : 486 100€** représentent 31% des prévisions de dépenses, une hausse liée à l'embauche à Temps plein de la secrétaire qui passe de 0.8 à 1 ETP, et de la mise à disposition espérée de la DGS de la Communauté de communes à hauteur de 2/5<sup>ème</sup> à compter du 01/09/2018.
- **Les autres charges de gestion courante : 319 200€**, représentent 20% des prévisions de dépenses, c'est dans ce chapitre que la hausse est la plus significative par rapport à 2017 (près de 150 000€ de plus). L'écart est essentiellement lié à la prise en compte du remboursement SICECO sur 2018. Nous aurons également à le prendre en compte en 2019 pour apurer la contribution liée aux travaux d'enfouissement réseau et aux travaux de modernisation de l'éclairage public dans le cadre du TEPCV et pour lesquels la commune a un reste à charge de 20%.

Le maire propose à la commission de maintenir le niveau de subvention accordé en 2017, les prévisions de dépenses sont établies à hauteur de 70 000€ du fait de dépenses exceptionnelles à assurer en 2018 (30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, Concert Rock, participation à la Banque alimentaire, l'arrivée du TCO...).

**Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2018 s'établissent à hauteur de : 1 621 800€.**

#### Les prévisions de recettes

- **Les produits des services : 65 340€** représentent 4% des prévisions de recettes, en diminution par rapport à 2017. C'est essentiellement lié à la disparition des NAP et donc à une moindre perception de la contribution versée par les parents.
- **La fiscalité : 1 199 000€** représente 65% des prévisions de recettes. La seule TH représente près de 28% du produit fiscal et près de 14% de nos prévisions de recettes.  
L'augmentation de la recette fiscale par rapport à 2017 est principalement liée à l'évolution des bases, les taux communaux n'ayant pas subi d'augmentation depuis 2008.
- **Les dotations : 447 395€** prévisions prudentes, néanmoins le niveau de dotations devrait être identique à celui de 2017. Elles représentent 24% de nos prévisions de recettes (31% en 2013).
- **Les autres produits de gestion courante : 122 000€**, ils représentent 7% des prévisions de recettes, une augmentation de recettes qui prend en compte cette année, la perception d'un exercice complet de loyers de la MSP.

**Les prévisions de recettes 2018 s'établissent à hauteur de : 1 836 735€.**

**L'excédent prévisible de fonctionnement** de l'année 2018 serait donc de **214 935€** (prévisions de recettes 1 836 735€ - prévisions de dépenses 1 621 800€) ce qui nous permettra de couvrir le capital des emprunts 2019 qui sera de 121 155€.

Notre budget est ainsi équilibré à 2 051 653.84€ :

Recettes → 1 836 735€ + solde de l'excédent antérieur 214 918.84€ = 2 051 653.84€

Dépenses → 1 621 800€ + dotation en réserve 429 853 .84€ = 2 051 653 84€

**La dotation en réserve correspond au total d'excédent prévisible à fin 2018 soit : 429 853,84€**

#### Evolution de la Dette

Pas d'évolution de la dette en 2018 par rapport à 2017, « les dossiers requalification des espaces publics » et « distribution intérieure » liée au réseau de chaleur concerneront plutôt l'exercice 2019. La seule évolution significative en 2018 concerne le remboursement du crédit relais de 600 000€ contracté pour pallier les besoins de trésorerie pour la construction de la MSP. Ce remboursement sera financé par une partie des excédents d'investissement reportés de 2017 (691 325.65€).

#### Les investissements

Les prévisions de dépenses d'investissement en 2018 s'élèvent à un total de 1 592 700€.

Le virement à la section d'investissement de 215 443€ est utilisé pour rembourser le capital des emprunts (130 700€) et financer le solde (recettes/dépenses) des restes à réaliser en investissement (184 743€ - 100 000€).

L'excédent d'investissement reporté (691 325.65€),

Les recettes attendues et sollicitées, (FCTVA, taxe aménagement, subventions....), nous permettent d'équilibrer ce budget.

Compte tenu de ces bons résultats, le maire propose de maintenir les taux communaux au niveau actuel.

#### Budget Eau et Assainissement

Rappel : Les budgets Eau et Assainissement ont été regroupés à compter du 01/01/2018, un service a été mis en place l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement pour permettre d'analyser le résultat du service Eau d'une part et d'Assainissement d'autre part.

### Dépenses d'Exploitation

Inscription budgétaire (162 675€) de niveau quasi identique aux réalisations 2017 (156 389€)

### Recettes d'Exploitation

Inscription budgétaire pour un total de 205 675€ contre 240 876€ en réalisation 2017.

L'excédent antérieur reporté est moindre qu'en 2017, 29 875€ contre 55 306€ en 2017

Prudence également sur le niveau de redevances perçues, 135 000€ contre 143 159€ en 2017

Ce qui nous laisse espérer un résultat prévisible d'exploitation de 43 000€ qui sera inscrit en dotation en réserves.

### Dépenses d'Investissement

Les déficits antérieurs reportés 276 727.78€ contre 243 116€ en 2017

Le capital des emprunts est stable encore cette année

Les immobilisations corporelles prennent en compte les travaux d'assainissement « priorité 1 » 2018 et le Diag 2018-2019

Soit un total prévisible de dépenses de 1 058 427.78€

### Recettes d'Investissement

Pour équilibrer notre budget à 1 058 427.78€, nous avons pris en compte :

- Le solde de la subvention sur les travaux d'assainissement 2014 que nous attendons de l'AESN,
- Le solde de la subvention sur les travaux d'eau potable 2017 de l'AESN,
- La subvention à solliciter sur les travaux d'assainissement 2018 (250 000€)  
Soit un total de 422 516€
- Une subvention sous forme d'avance à rembourser de 50 000€ de la part de l'AESN
- Un emprunt à contracter de 300 000 €

Dans l'hypothèse où nous n'aurions pas d'aides de l'AESN pour les travaux de Priorité 1 et pour le Diagnostic à venir, nous aurions besoin d'un emprunt de 650 000€ pour équilibrer notre budget.

L'incidence ne serait alors pas négligeable sur le résultat d'exploitation qui, dans cette hypothèse, serait tout juste équilibré et ce, grâce à la fusion des 2 ex budgets eau et assainissement.

Nous serions vraisemblablement dans l'obligation de revoir à la hausse la surtaxe assainissement.

En 2018, M. le Maire propose de ne pas modifier les surtaxes sachant que nous avons déjà réévalué la surtaxe assainissement tout récemment.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 dont les données sont résumées sur les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	710.500 €	Excédent antérieur reporté	214.918,84 €
Charges de personnel	486.100 €	Atténuation de charges	1.000,00 €
Atténuation de produits	20.000 €	Produits des services	65.340,00 €
Autres charges de gestion courante	319.200 €	Impôts et taxes	1.199.000,00 €
Charges financières	55.000 €	Dotations et participations	447.395,00 €
Charges exceptionnelles	1.000 €	Autres produits de gestion courante	122.000,00 €
Opérations d'ordre	30.000 €	Produits exceptionnels	2.000,00 €
Dotation en réserve	429.853,84€		
<b>Total des dépenses</b>	<b>2.051.653,84€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>2.051.653,84€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	730.700,00 €	Excédent d'investissement reporté	691.325,65€
Etude PLU	35.000,00 €	Emprunt	
Cimetière (croix – ossuaire)	12.000,00 €	Taxe d'aménagement	4.000,00 €
Aménagement centre bourg	230.000,00 €	FCTVA	280.000,00 €
Travaux voirie		Subventions Etat et établissements nationaux	
• Mur soutènement Notre Dame	25.000,00 €	CNDS (parcours de santé)	12.000,00 €
• Parking maison de santé	40.000,00 €	Europe	120.000,00 €
• Trottoirs pharmacie	25.000,00 €	DSIL	110.000,00 €
Vidéo protection	30.000,00 €	Subventions Région	
Travaux de bâtiments communaux		Centre Bourg	120.000,00 €
Maison de santé	10.000,00 €	Subventions Département	
Travaux d'accessibilité	40.000,00 €	Travaux de voirie	9.931,35 €
Chaufferie bois (desserte intérieure)	200.000,00 €	Amortissement trx SICECO et autres	30.000,00 €
Travaux toiture pigeonnier	45.000,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	215.443,00 €
Travaux église	60.000,00 €		
Travaux salle polyvalente (plafonds)	25.000,00 €		
Travaux BCD (plafonds)	20.000,00 €		
Travaux Maison de la Musique (chaudière-huissieries)	30.000,00 €		
Matériel - Mobilier - Informatique			
Informatique	20.000,00 €		
Autres immobilisations	15.000,00 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>1.592.700,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1.592.700,00 €</b>

### SUBVENTIONS 2018

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions présentées par les associations, vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes aux diverses associations.

Associations à caractère social		Associations culturelles	
A.D.M.R.	650 €	A.D.A.M. (Asso. Dvt Action Musicale)	12.500 €
Amicale donneurs de sang	460 €	Harmonie	4.600 €
Maisons de parents en Bourgogne	460 €	Groupe Vocal Divertimento	500 €
Amicale Foyer logement « les Myosotis »	400 €	AlternArtAuxois Production	800 €
Téléthon	500 €	Comité jumelage Pouilly-Lenningen	500 €
J.A.L.M.A.V.	400 €	Jumelage – subvention exceptionnelle	2.500 €
Restos du cœur	400 €	Amis de la bibliothèque	274 €
Secours catholique	800 €	Rallye Val d'Auxois	150 €
Secours populaire	300 €	Passe Montagne	150€
Croix rouge	160 €		
Souvenir Français	160 €	<b>Associations sportives et de loisirs</b>	
Arc en ciel pollien (Arcades)	400 €	Aéroclub « Les Ailes de Pouilly Maconge »	400 €
Ligue bourguignonne contre le cancer	200 €	A.S.P. Football	3.000 €

S.O.S. Village d'enfants	100 €	A.S.P. Basket	700 €
Journée nationale des aveugles	50 €	Judo Club	3.000 €
Journée nationale des paralysés	50 €	Société de pêche	550 €
Association contre les femmes battues	50 €	Société de pétanque	160 €
Association sclérose en plaques	50 €	Tennis club	400 €
		Tennis de table	800 €
<b>Vie scolaire Formation</b>		V.C.P.A. (Vélo Club)	900 €
Ecole G. Virely (transport piscine)	664 €	Vital'Gym	300 €
Ecole G. Virely (coop. scolaire)	700 €	Volley Club	300 €
Ecole G. Virely (classes dépayées)	3.645 €	C.V.P.A. (Voile)	1.000 €
Coop. Scolaire maternelle	700 €	Association Arc Auxois	300 €
Association sportive du collège	3.500 €	Badminton Club Pouilly	300 €
OGEC (Ecole Notre Dame- montant estimé)	8.000 €	<b>Autres associations</b>	
C.F.A. La Noue	490 €	Comice agricole	200 €
CIFA Mercurey	100 €	Les Amis de Velard	400 €
CIFA AIF	100 €	Les Amis des Bêtes	700 €
CFA BATIMENT Côte d'Or	100 €	La Ronde du pays d'Auxois	100 €
		Le panier pollien	100 €
Prévention routière	250 €	Amitié rurale franco-Ethiopienne	200 €
		SCOD « Courir pour la Paix »	500 €
		SCOD TCO 2018	3.500 €
		Association Animaux de boucherie	300 €
		FNAMA OPEX	200 €
		Cinéma	1.800 €
		SPA des Cailloux	803,50€
		TVOXOIS	100 €
		Banque alimentaire (exceptionnel)	1.000 €
<b>Sous-total réalisé : 67.026,50€</b>			
<b>Réserve : 2.973,50 €</b>			
<b>Total budgété : 70.000,00 €</b>			

### TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation 16,23 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,89 %
- CFE 15,80 %

M. le maire rappelle que ces taxes locales communales n'ont pas évolué depuis 2008.

### INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

À l'unanimité le Conseil Municipal décide de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église de 479,86 d'euros à Monsieur Simplicite Alouna.

### REDEVANCE FRANCE TELECOM

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la redevance due par France Telecom pour l'occupation du domaine public pour un montant de 2.684,94€.

### VOTE DU BUDGET SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le service public Eau et Assainissement 2018 :

Section d'investissement :

Dépenses : 1.058.427,78€

Recettes : 1.058.427,78€

Section de fonctionnement :

Dépenses : 205.675,68€

Recettes : 205.675,68€

### 3. Presbytère

Le conseil municipal et le CCAS ont délibéré sur la levée de l'interdiction d'aliénation.

L'étape suivante est la dénonciation du bail à son échéance normale du 31/12/2021 en vue de vendre, sachant que la dénonciation de bail vaudra offre de vente à l'association diocésaine. Monsieur le Maire propose de fixer la somme équivalent à l'estimation faite par Maître Billod.

Le conseil municipal prend cette délibération par 17 voix pour, 1 abstention (M. Gaudin de Saint Rémy).

### 4. Groupement de commandes maîtrise de la qualité de l'air

Les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (écoles, garderie) doivent surveiller la qualité de l'air intérieur.

Avant que la communauté de commune ne décide de proposer un groupement de commandes, la commune de Pouilly avait demandé un devis pour les écoles, la garderie, la bibliothèque et le dojo.

Le devis s'élève à 8488 € HT.

L'adhésion au groupement de commandes permettra peut-être d'avoir un devis moins cher.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

### 5. Bilan cinéma

Depuis quelques temps, on note une baisse importante de la fréquentation du cinéma à Pouilly (-50%). Les résultats sont toujours en dessous de la moyenne des autres points de projection.

Monsieur le Maire et l'adjointe aux affaires culturelles ont rencontré l'UDMJC il y a 2 semaines pour faire le point sur cette baisse de fréquentation.

En tout état de cause, si la fréquentation du cinéma ne remonte pas, les séances ne pourront plus avoir lieu deux fois par mois mais seulement une fois par mois.

Une meilleure communication sera faite avec l'envoi des affiches à tous les présidents d'associations et à tous les maires du canton à qui, il sera demandé de la relayer. Une action ponctuelle de places de cinéma offertes par tirage au sort parmi les spectateurs sera faite lors des prochaines séances.

Au mois de juin, un point sera fait avec l'UDMJC qui déterminera la fréquence des séances pour la saison prochaine.

L'implication de tous est importante car nous tenons à garder cette activité culturelle.

### 6. Chaudière bois

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu en recommandé par un riverain concernant la chaudière bois. Monsieur le Maire fait ensuite lecture de sa réponse.

### 7. Requalification du centre bourg

Le plan de financement doit être modifié :

- Subvention DSIL (contrat de ruralité) :	380.000 €
- Subvention du Conseil Départemental (CAP 100% Côte d'Or)	400.000 €
- Subvention du Conseil Régional (aménagement espaces publics)	120.000 €
- Subvention Pays Beaunois ( fonds LEADER)	50.000 €

- Emprunt communal

264.879 €

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité

#### 8. Assurance santé communale

La société AXA propose aux habitants de la commune de Pouilly de bénéficier d'une offre promotionnelle d'adhésion pour une complémentaire santé communale. Le maire précise qu'il n'y aura ni questionnaire médical ni délai de carence. Le rôle de la commune n'a qu'un rôle d'indicateur et n'est en aucun cas partie prenante en matière d'assurance qui reste sous la seule responsabilité de la Compagnie d'assurances.

La signature de cette convention permettra aux habitants de Pouilly en Auxois de bénéficier d'un tarif promotionnel qu'ils auront tout le loisir de comparer avec ce qui existe sur le marché actuellement en la matière chez les autres assureurs.

La commune de Pouilly laissera l'exclusivité à la société AXA en tant qu'indicateur pour une année.

Cette proposition est adoptée par 15 voix pour et 3 abstentions (Yohann Mortier, Monique Garnier, Gérard Curot).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.**